

Affiliation no



Plus d'informations page 4

La saison commence le 1er septembre 2022 et se termine le 31 août 2023 - Sous réserve de validation par la fédération départementale, votre affiliation sera effective à compter de la date de réception de ce document.

Nom de l'association

Adresse du siège social

Code postal

Ville

Téléphone

Mail (1)

Site internet

Numéro RNA (2) (4)

Numéro SIRET (4)

Correspondant

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse de correspondance

Code postal

Ville

Coordonnées des dirigeant.es

Président.e ou responsable légal.e

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Trésorier.e ou responsable légal.e

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Secrétaire

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

Caractéristiques de l'association

Merci par avance de répondre le plus exhaustivement possible à cette partie, qui nous permet de mieux vous connaître et d'assurer des études statistiques des caractéristiques de notre mouvement. Ces informations sont laissées à la discrétion de vos référents fédéraux et confédéraux, elles ne sont pas rendues publiques nominativement et ne servent qu'à mieux vous accompagner et à mettre en valeur notre réseau.

Votre association a été déclarée le

Combien avez-vous d'administrateurs.trices ?

Combien avez-vous d'adhérents.es dans votre association ?

Quel est l'objet social de votre association ?

Votre association est-elle employeuse ?

Non

Oui, précisez :

- votre convention collective Animation Sport Autre, précisez
- le nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein)

- Au travers de votre affiliation à l'Ufolep, si vous êtes rattaché à la convention collective du sport, vous êtes adhérent à HEXOPÉE, organisation professionnelle de la branche du sport. L'Ufolep prend en charge votre cotisation HEXOPÉE dans le cadre d'une adhésion groupée.

Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, merci de cocher cette case :

Est-ce que votre structure intervient ? - en Quartier Politique de la Ville ? Non Oui

- en Zone de Revitalisation Rurale ? Non Oui

- en Cité éducative ? Non Oui

Thématique de la structure : Développement des APS Education par le sport Insertion sociale et professionnelle

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour autoriser l'enregistrement dans la base de données et choisir les communications qu'ils acceptent de recevoir. (2) Numéro RNA (Répertoire National des Associations / N° délivré par la Préfecture). Ne concerne pas les structures immatriculées en Alsace Moselle. Consulter le site www.data-asso.fr (3) La date de naissance est nécessaire pour différencier les homonymies dans notre base de données (4) Information à ne pas renseigner pour les Juniors associations

Votre association est ?

(Non utilisable par Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie et Wallis et Futuna)

- une association dirigée majoritairement par des personnes de plus de 30 ans
- une association dirigée majoritairement par des personnes de moins de 30 ans
- une association d'élèves, affiliée à l'Usep
- une junior association (affiliée au réseau RNJA)
- une association étudiante

Vos activités non sportives

Quelles sont les familles d'activités sur lesquelles votre association s'engage ?

- Action sociale - 010000
- Activités scolaires et périscolaires - 020000
- Culture - 030000
- Communication / Numérique - 040000
- Défense d'une cause - 050000
- Environnement et éducation au développement durable - 060000
- Formation - 070000
- Loisirs - 080000
- Loisirs éducatifs / Vacances - 090000
- Solidarité internationale et europe - 100000
- Autres - 990000

Vos activités sportives

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées au sein de l'association

Risque 1

- Activités de la forme - pratique douce - 22012 (1)
- Activités de la forme - pratiques cardio - 22013 (1)
- Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020 (1)
- Billard - 22001 (1)
- Boomerang - 24001 (1)
- Boules - 27004 (1)
- Bowling - 22002 (1)
- Cerf-volant - 24002 (1)
- Croquet - 22021 (1)
- Danse sportive - 22003 (1)
- Double Dutch - 22022 (1)
- Ecole Mutlisports enfant R1 - 29201 (1) (4)
- Esport - 22011
- Eveil corporel - Ufobaby - 22023 (1)
- Football de table - 22024 (1)
- Golf et activités golfiques - 26004 (1)
- Marche nordique - 22025 (1)
- Match d'improvisation théâtrale - 22010 (1)
- Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010 (1)
- Modélisme naval - 24012 (1)
- Modélisme roulant - 24013 (1)
- Multisport R1 - 29110 (1) (7)
- Musculation - Renforcement musculaire 24014 (1)
- Pêche - 22026 (1)
- Pétanque - 27007 (1)
- Randonnées pédestres - 22006 (1)
- Raquette neige - 22009 (1)
- Running - 22005 (1)
- Sophrologie - 22008 (1)
- Sports collectifs locaux ou traditionnels - 23001 (1)
- Tai -Chi-Chuan - 23015 (1)
- Yoga Qi-Gong - 22007 (1)

Risque 2

- Accro-Basket - 26030 (2)
- Activités aquatiques d'entretien - 21001 (2)
- Aïkido - 23011 (2)
- Arbalète - 26031 (2)
- Arts du cirque - 27001 (2)
- Athlétisme - 27002 (2)
- Autres activités nautiques non motorisées - 21010 (2)
- Autres arts martiaux - 23013 (2)
- Badminton - 27003 (2)
- Base-ball - 25001 (2)
- Basket ball - 25002 (2)
- Baskin - 25019 (2)
- Boxe éducative - 23020 (2)
- Boxe française - 23021 (2)

- Caisse à savon - 26032 (2)
- Canne de combat - 22027 (2)
- Canoë-kayak - 21020 (2)
- Capoiëra - 23014 (2)
- Char à voile - 21011 (2)
- Cheerleading - 25022 (2)
- Convi Multisport - 25017 (2) (7)
- Course d'orientation - 27020 (2)
- Course de pneu - 22028 (2)
- Course hors stade - 27021 (2)
- Echasse urbaine - 26033 (2)
- Ecole de vélo - 26016 (9)
- Ecole Mutlisports enfant R2 - 29200 (2) (5)
- Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020 (2) (6)
- Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003 (2)
- Escrime - 27005 (2)
- Flag - 26040 (2)
- Floorball - 25015 (2)
- Football - 25003 (2)
- Football Américain - 25016 (2)
- Futsal - 25004 (2)
- Gymnastique artistique - 27030 (2)
- Gymnastique rythmique sportive - 27031 (2)
- Haltérophilie - force athlétique - 27006 (2)
- Hand-ball - 25005 (2)
- Hockey sur gazon - 25006 (2)
- Hockey sur glace - 25007 (2)
- Homeball - 25024 (2)
- Inter-cross / Lacrosse - 25008 (2)
- Judo - 23010 (2)
- Ju Jitsu - 26034 (2)
- Karaté - 23012 (2)
- Kid bike - 25020 (2)
- Kin-ball - 25014 (2)
- Korfbal - 25009 (2)
- Lancer de haches et couteaux- 23022 (2)
- Luttes traditionnelles - 26035 (2)
- Marche aquatique - 29045 (2)
- Marche sportive - 27022 (2)
- Multisport R2 - 29120 (2) (7)
- Natation - 21002 (2)
- Oshukai - 25021 (2)
- Parkour - 29039 (2) (8)
- Parcours Ninja - 25023 (2)
- Patinage sur glace - 26005 (2)
- Pickleball - 25020 (2)
- Roller - 28003 (2)
- Rugby - 25010 (3)
- Sarbacane - 27014 (2)

- Skate - 28005 (2)
- Ski alpin - 28020 (2)
- Ski de fond - de randonnée - 28021 (2)
- Speed ball - 26041 (2)
- Sports locaux ou traditionnels - 26002 (2)
- Squash - 27013 (2)
- Street Hockey - 26036 (2)
- Surf et autres activités neige - 28022 (2)
- Tchoukball - 26037 (2)
- Tennis - 27008 (2)
- Tennis de table - 27009 (2)
- Tir - 27010 (3)
- Tir à l'arc - 27011 (2)
- Trail - 22029 (2)
- Trampoline - 27032 (2)
- Trotinette - 26038 (2)
- Twirling baton - 27012 (2)
- Urban fitness - 25018 (2)
- Viet Vo Dao - 26039 (2)
- Voile - 21012 (2)
- Volley ball - 25012 (2)
- Water-polo - 25013 (2)

Risque 3

- Accrobranche - parcours acrobatiques 29042 (2)
- Alpinisme et escalade sur glace - 28010 (3)
- Biathlon - 29043 (2)
- Canyoning - 29044 (2)
- Equitation - 28001 (2)
- Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26021 (2)
- Plongée sous-marine - 21022 (3)
- Randonnées équestres - 28002 (2)
- Rafting - 29040 (2)
- Ski nautique - 21030 (2)
- Spéléologie - 28004 (3)

Risque 4

(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)

- Parachutisme - 24021 (3)
- ULM - 24022 (3)
- VNM-Jet-ski - 21031 (3)
- Vol à voile - 24023 (3)
- Vol libre - 24024 (3)

Risque 5

- Cyclo-Bicross - 26011 (2)
- Cyclo-Cyclo sport - 26012 (2)
- Cyclo-Cyclotourisme - 26013 (2)
- Cyclo-Dirt - 29037 (2)
- Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015 (2)
- Cyclo-VTT en compétition - 26014 (2)
- Cyclo-VTT randonnées - 29046 (2) (10)
- Duathlon-triathlon-bike and run - 26010 (2)
- Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022 (2)

Risque 6

Auto :

- Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001 (3)
- Auto - Kart-cross - 29020 (3)
- Auto - Karting piste - 29021 (3)
- Auto - Poursuite sur terre - 29004 (3)
- Auto - Trial 4x4 - 29005 (3)
- Auto - Randonnées loisirs 4x4 - 29007 (3)

Moto :

- Moto-Cross - 29034 (3) (11) (15)
- Moto-Ecole de conduite - 29030 (3) (12)
- Moto-Enduro - 29032 (3) (15)
- Moto-Randonnées loisirs - 29036 (3) (13)
- Moto-Trial - 29035 (3) (15)
- Moto-Vitesse - 29033 (3) (14) (15)

Licences pour les mineurs âgés de moins de 18 ans (au 1er septembre) :
Lorsque le mineur ne pratique pas d'activité à risque particulier, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour une première demande de licence ou pour un renouvellement : il sera remplacé par un questionnaire de santé rempli avec un des responsables de l'autorité parentale. Dans le cas de pratique d'activités relevant du risque R6, si le licencié mineur coche la case « sans pratique compétitive » il sera soumis au questionnaire santé.

(1) Pour le licencié adulte, activités où le certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. La licence mentionnera « Pas de pratique compétitive ». Pour le renouvellement de la licence, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé.

(2) Pour le licencié adulte, activités où le certificat médical de non contre-indication est obligatoire tous les 3 ans : la première année le licencié présente un certificat médical. Pour le renouvellement de la licence lors de la 2ème et 3ème année, le pratiquant devra attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du formulaire santé. Entre temps, si de nouvelles activités sportives sont déclarées par le pratiquant, il devra vérifier si un nouveau certificat médical est à fournir.

(3) Pour le licencié adulte, activité qui nécessite la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, datant de moins d'un an, lors de l'obtention de la 1ère licence puis lors de son renouvellement chaque année.

(4) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ,6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(5) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ,6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(6) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

(7) En choisissant ce code, le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association qui doivent être déclarées sur le document complémentaire «Liste déclarative des activités Ufolep spécifiques».

(8) Cf. règlement technique UFOLEP.

(9) ne donne pas accès aux compétitions cyclistes ou VTT et ne permet pas la pratique individuelle et autonome notamment dans le cadre de randonnée VTT ou cyclo sportive.

(10) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement.

(11) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.

(12) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétitions. Ne peut être délivré que par des clubs ayant une école de conduite labellisée Ufolep et active.

(13) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

(14) Vitesse, endurance, 50 A Galet.

(15) Licence accessible à partir de 12 ans avec CASM.

Participation aux dispositifs fédéraux

A quel.s dispositif.s souhaitez-vous participer *?

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées dans le cadre des dispositifs fédéraux Ufolep

(Pour plus d'information, contactez votre Comité Ufolep)

- | | | |
|---------------------------------------|------------------|------------------------|
| <input type="checkbox"/> A Mon Rythme | Cités Educatives | Engagé.e |
| Parcours Coordonné | Primo Sport | Séjours Socio Sportifs |
| Société en Mouvement | Toutes Sportives | Ufo3S |
| Ufolep Playa tour | Ufostreet | |

*Si votre association participe aux dispositifs fédéraux proposés par l'Ufolep, prenez contact avec votre délégué.e départemental.e APAC Assurance pour vérifier la couverture assurance de votre association.

Gestion des licences, des Ufopass et des titres de participation occasionnelle Tipo

L'association souhaite vérifier et conserver les certificats médicaux de ses adhérents.es ?

Oui

Non (L'association devra les transmettre au comité départemental pour obtenir la délivrance des licences).

"PASS SPORT

Je m'engage dans le cadre du dispositif pass'sport à accueillir des jeunes bénéficiaires. Pour cela, je n'oublie pas de m'identifier via mon espace sur lecompteasso.associations.gouv.fr afin d'être répertorié sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr et de faire ma demande de subvention. Plus d'informations auprès de votre comité départemental UFOLEP.

Votre association est éligible aux Ufopass (1) ?

Oui, précisez la date de la signature de la convention avec l'Ufolep :

Non

Votre association souhaite mettre en place des Tipo ?

Oui, précisez date de la signature de la convention avec l'Ufolep :

Non

Information sur le contrôle d'honorabilité des dirigeants.es et animateurs.trices

En respect des obligations des fédérations sportives sur la vérification d'honorabilité :

- des élus.es des associations sportives Ufolep titulaires d'une licence dirigeant.e des associations sportives Ufolep
- des animateurs.trices titulaires d'une licence Ufolep en tant qu'encadrant.e d'activités sportives pour des enfants,
l'Ufolep vous informe qu'après la délivrance de votre licence Ufolep, les éléments constitutifs de leurs identité seront transmis par l'Ufolep aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de votre honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. Cette procédure est indiquée sur la demande de licence Ufolep.

Pour toute question, prenez contact avec le.la délégué.e Ufolep départemental.e.

Traitement des données à caractère personnel

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire public des associations et structures affiliées à l'Ufolep ? Oui Non

Acceptez-vous que l'Ufolep communique vos coordonnées à des tiers partenaires (sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur www.ufolep.org) ? Oui Non

Assurance de l'association

L'affiliation de l'association à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seule l'affiliation de l'association à l'APAC et les adhésions à la Ligue de l'enseignement de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une licence UFOLEP pour les activités sportives) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après régularisation d'une FICHE DIAGNOSTIC qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'Ufolep avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'Ufolep ces garanties obligatoires (En cas de refus des conditions énoncées, veuillez contacter votre Comité Départemental Ufolep ainsi que votre délégation départementale APAC.).

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation de l'association et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information correspondant qui m'ont été remis,
- avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :
 - cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une licence Ufolep,
 - seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP **avec assurance APAC** pour les activités sportives,
 Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable. Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération Départementale.
- avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la Fiche Diagnostic.
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences Ufolep devront avoir été préalablement homologuées.

ATTENTION : pour les activités classées en risques 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

Signature du.de la responsable légal.e

(1) Les associations dont l'objet principal n'est pas le sport sont éligibles aux Ufopass. Contactez votre Comité Ufolep